

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 496 154

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 26372

(54) Clé antigel.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). E 05 B 19/04; B 65 D 83/14.

(22) Date de dépôt..... 12 décembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 24 du 18-6-1982.

(71) Déposant : Société dite : NEIMAN S.A., résidant en France.

(72) Invention de : Paul Lipschutz.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

La présente invention concerne une clé antigel,
en particulier pour porte de véhicule automobile, c'est-à-
dire une clé comportant des moyens d'injection d'un liquide
antigel dans la serrure afin de la dégivrer. Une telle clé
5 est connue par le brevet des Etats-Unis d'Amérique N° 308638.
Cependant, ce brevet propose d'utiliser une buse d'injection
ayant la forme d'un canal de clé et munie de canaux latéraux
et longitudinaux, la buse étant reliée à une poire. Cette
solution présente l'inconvénient connu des dispositifs anti-
10 gels connus qui sont en général conservés à l'intérieur de
l'enceinte fermée, par exemple l'automobile, et ne peuvent
donc être atteints lorsque la serrure est gelée. La vari-
ante proposée par ce même brevet, à savoir l'adaptation de
clé normale sur un dispositif d'injection à poire, présente
15 le même inconvénient.

La présente invention vise à pallier les inconvénients
des dispositifs antigels connus grâce à une nouvelle clé anti-
gel comportant des moyens d'injection d'un liquide antigel
dans un canal longitudinal de la clé, ces moyens étant soli-
20 daires de la clé de manière à être toujours à la disposition
de l'utilisateur. L'invention vise également à construire
une telle clé de manière simple et économique.

A cette effet, l'invention a pour objet une clé antigel
comportant un canal débouchant à la pointe de la clé et dont
25 l'autre extrémité débouche dans un dispositif d'injection de
liquide antigel, caractérisé par le fait que la clé est con-
stituée par deux tôles métalliques embouties et soudées en-
semble, lesdites tôles ménageant entre elles un canal longi-
tudinal débouchant à la pointe de la clé et dans lequel est
30 logé un tube capillaire, ledit canal longitudinal étant pro-
longé à l'opposé de la pointe de la clé par un logement de
plus grande section dans lequel est monté un réservoir relié
audit tube capillaire et contenant un liquide dégivrant.

Dans une forme de réalisation, ledit logement est ouvert à
35 l'autre extrémité opposée au tube capillaire. De préférence, ledit
réservoir est un récipient sous pression et est relié audit
tube capillaire par une valve à enfouissement.

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante faite en se référant au dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 est une vue en plan d'une clé selon un exemple de réalisation de l'invention;
- 5 - la figure 2 est une vue de bout de la clé de la figure 1; et
- la figure 3 est une vue analogue à celle de la figure 1, une tôle constitutive de la clé étant enlevée et 10 le tube capillaire étant vu en coupe.

Conformément à l'invention, la clé est constituée de deux tôles 1 et 2 qui sont embouties et soudées ensemble, de manière à former la queue de clé 3 et la tête 4. Les tôles 1 et 2 ménagent entre elles un canal longitudinal 5 débouchant à la pointe 6 de la clé et dans lequel est logé 15 un tube capillaire 7. Le canal 5 est prolongé, à l'opposé de la pointe 6, par un logement cylindrique 8 qui débouche à l'extrémité de la tête 4 de la clé. Un récipient aérosol 9, monté coulissant dans le logement 8, comporte une valve 20 à enfouissement 10 qui est logée dans l'extrémité du tube 7 opposée à la pointe de clé 6. L'extrémité 11 du récipient 9 opposée à la valve 10 fait saillie à l'extérieur de la tête 4 de la clé. L'enfoncement de cette extrémité 11 du récipient 9, limitée par un épaulement 12 terminant le logement 8 vers 25 l'intérieur, produit l'enfoncement de la valve 10 dans le récipient 9 et la projection du liquide qu'il contient dans le tube capillaire et, donc, dans la clé. Le récipient 9, lorsqu'il est vide, peut être extrait de son logement 8 par simple traction sur la saillie 11 et remplacé, par mouvement 30 inverse, par un récipient neuf.

Il est à noter que la clé selon l'invention est une clé effective d'ouverture de la serrure, possédant le crantage correspondant à la combinaison de cette serrure; l'action de verrouillage ou de déverrouillage de la serrure se fait 35 pratiquement simultanément à celle d'injection du liquide antigel.

REVENDICATIONS

1. Clé antigel comportant un canal débouchant à la pointe de la clé et dont l'autre extrémité débouche dans un dispositif d'injection de liquide antigel, caractérisé par le fait que la clé est constituée par deux tôles métalliques (1,2) embouties et soudées ensemble, lesdites tôles (1,2) ménageant entre elles un canal longitudinal (5) débouchant à la pointe (6) de la clé et dans lequel est logé un tube capillaire (7), ledit canal longitudinal (5) étant prolongé à l'opposé de la pointe (6) de la clé par un logement (8) de plus grande section dans lequel est monté un réservoir (9) relié audit tube capillaire (7) et contenant un liquide dégivrant.
5
10. 2. Clé selon la revendication 1, dans lequel ledit logement (8) est ouvert à son extrémité opposée au tube capillaire (7).
15. 3. Clé selon la revendication 2, dans laquelle ledit réservoir (9) est un récipient sous pression et est relié audit tube capillaire (7) par une valve à enfouissement (10).

Fig. 1

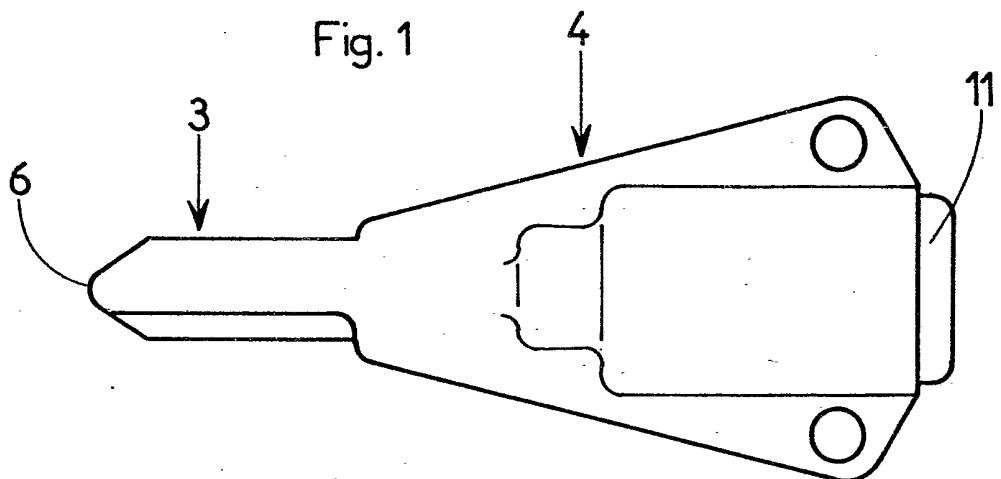


Fig. 2

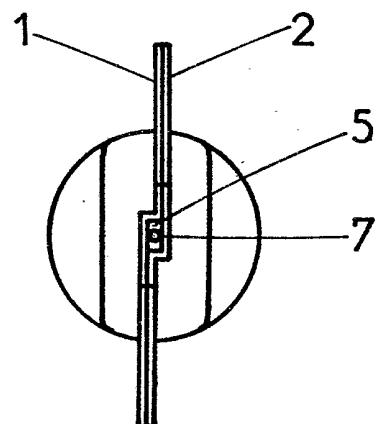


Fig. 3

